

Délibération N° DEL-2021-106

Le lundi 27 septembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 septembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : Mme Sabine ADRIEN donne procuration à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Finances

11. Adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de carburants

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande publique,
VU le projet de convention constitutive de groupement de commande,
VU la nécessité d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de Carburants, à l'exclusion du gazole non routiers

En 2017, un groupement de commande a été constitué entre la Commune de Guéret et la Communauté d'Agglomération de Grand Guéret pour la passation des accords-cadres à bons de commandes relatifs à la fourniture de carburants.

Le groupement de commandes susvisé arrivant à son terme, il est nécessaire, pour des raisons d'optimisation de tarifs et de frais, de renouveler la convention, pour passer à nouveau des marchés en groupement entre la Commune de Guéret et la Communauté d'Agglomération de Grand Guéret.

La coordination du groupement sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, laquelle aura la qualité de pouvoir adjudicateur.

A cet effet, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Guéret à ce groupement de commandes,
- de désigner Mr Stéphane CHATENDEAU comme référent technique, et Mr Maroufou BODI comme référent administratif du groupement ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement ci-joint, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**